

LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 septembre 2008

Présents :

Majorité : Mrs Bénard, Leloup, Coeurderoy, Grignon, Dansault, Mazaleyrat, Larue, Fontenay, Mds Lacassagne, Masson, Lothion, Hoeve, Carré-duloir, Fournier, Camard, Pontlevoy

Opposition : Mrs Engels, Villoteau, Dauvergne, Mds Guillaumin, Cabanel

Approbation du Conseil Municipal du 25 août 2008

Intervention de l'opposition sur les points suivants :

- Page 8, montant à payer pour le transport scolaire, 20,5 € /trimestre révisable en fonction des incidences de la semaine de quatre jours.

Proposition de Monsieur Padonou : rembourser les familles éventuellement si le contrat fil bleu était revu à la baisse

- Page 11, modalité de désignation de régisseur de la régie. La réponse ne correspond pas à la question posée.
- Page 17, les riverains ne sont pas opposés au projet.

L'opposition ne sait pas si les riverains étaient opposés ou non au projet ce qu'elle sait c'est qu'il y a eu un manque d'information certain.

* Monsieur Bénard sollicite que dorénavant les demandes de modifications soient rédigées par écrit et envoyées à l'intention du Maire.

* Madame Cabanel rétorque que si les comptes-rendus des Conseil Municipaux étaient exhaustifs et enregistrés, il n'y aurait pas de problème.

Ordre du jour :

1) **Budget supplémentaire 2008**

- Budget en équilibre de **388 246 €**
- Formation des élus : 5000 €
- Budget assainissement : +35 000 €, versés pour la station d'épuration de TOURS(PLUS)
- Transport scolaire, le montant augmente de 33 %. Monsieur le Maire répond qu'il ne peut connaître le nombre d'enfants qui empruntent le bus.
- Renégociation des prêts, Monsieur Le Maire répond qu'il a vu avec la société DEXIA et qu'il n'y a pas de problème. Les intérêts et le capital sont en baisses.

Questions posées

- Le budget assainissement augmente de 35 000€. Monsieur le maire répond que la somme correspond à des factures de 2007 et 2008 réclamées par TOURS(PLUS). Interrogation de l'opposition : « ***vous n'avez pas payé les factures de 2007*** ». Monsieur le Maire dit qu'il savait qu'il y avait des ***factures impayées*** mais « ***C'est la faute à TOURS(PLUS)*** car ils n'ont pas envoyé les factures ». L'opposition s'étonne que le service comptabilité et la municipalité gère les finances avec autant de légèreté.
- Le CCAS se voit octroyer un budget supplémentaire de 30 000 €, Monsieur Le Maire répond que l'on ne peut pas anticiper les montants nécessaires. Alors comme cela a toujours été fait, on donne 32 000€ au budget primitif puis ***on affine*** en fin budgétaire. Réponse de l'opposition : Un affinage peut se comprendre sur une somme modérée mais ***30 000 € (soit 96 % de la somme initiale)*** cela peut être assimilé à de l'imprévoyance. Réponse de Monsieur le Maire, le centre Camille Claudel est géré de la même manière.

* L'opposition conclut que le budget manque d'anticipation, de prévisions et de lisibilité. Pour ces raisons, l'opposition vote contre le budget supplémentaire 2008 et fera de même pour les projets suivants : Construction d'un club house football, d'un Streets Park et l'aménagement de la salle Bernadette Delprat.

* Les membres de l'opposition ne sont pas contre ces projets (ou les sportifs) mais ils estiment qu'ils sont **mal préparés** et qu' y a, **à ce jour d'autres priorités**, comme l'école et le **CLSH**. De plus

l'état des finances et les capacités d'investissement de la commune **ne nous permettent pas de dépenser à tout va**. La commune vient déjà de réaliser deux terrains de tennis pour un montant de 75 000€.

Monsieur le Maire répond que :

- Les terrains de tennis n'ont coûté que **70 000 €**
- La mise en place d'un préfabriqué dans l'école a été réalisé à la demande des parents d'élèves et des enseignants et répond pleinement à leurs attentes.
- Le CLSH, il est à ce jour, assez grand pour les enfants de moins de 6 ans. Pour les autres, nous dirigeons les parents vers le périscolaire ???? nous manquons de place en péri scolaire seulement pour les plus de 6 ans.

L'opposition semble ne pas avoir les mêmes informations et *s'inquiète de l'installation de préfabriqués dans l'école et de voir les enfants rejetés du CLSH par manque de place. Non acceptés(plus nuancé)*

2) **Demande de fond d'aide à l'investissement pour la construction d'un club house.**

- Coût du projet : 120 987 €
- Les aides peuvent être plafonnées à hauteur de 25 à 30%
- Si nous obtenons les aides maximales, il restera à la charge de la commune **85 000 €**.

3) **Demande de subvention au Pays Loire Touraine pour la réalisation d'un Streets Park**

- Coût de l'opération : 100 085 €
- Les aides peuvent être plafonnées à hauteur de 30%
- Si nous obtenons les aides maximales, il restera à la charge de la commune **70 000 €**.

4) **Demande de subvention au Pays Loire Touraine pour la réhabilitation de la salle Bernadette Delprat**

- Coût de l'opération : 199 200 €
- Les aides peuvent être plafonnées à hauteur de 35%
- Si nous obtenons les aides maximales, il restera à la charge de la commune **129 480 €**.

Coût total des trois opérations, si nous obtenons les subventions maximum : 284 480 €.

5) **Longueur de voirie communale**

- Avec la construction des nouveaux lotissements, nous passons de 28600 mètres à 30 410 mètres de voirie.
- 100% des votes pour.

4) **Remboursement cantine**

- Sept repas trop payés pour une famille de La Ville aux Dames, à rembourser.
- 100% des votes pour.

5) **Approbation des comptes du syndicat « Le Filet »**

- Le déficit est de 15 000€.
 - * L'opposition revient sur l'incident survenu au conseil précédent, ou le déficit avait été présenté par Madame Masson pour un bénéfice.
 - * Monsieur le Maire répond que ***c'est la faute au*** président du syndicat.
 - * L'opposition s'étonne que les documents ne soient pas lus à leur réception.
- 100% des votes pour.

6) **Renouvellement du contrat d'assurance statutaire**

- Le taux est garanti pour cinq ans. L'économie réalisée par rapport au précédent contrat : 1,10 %
- 100% des votes pour.

7) **Dénomination impasse rue Louise Michel**

- Monsieur Coeurderoy demande de valider la dénomination de l'impasse Louise Michel.

- * L'opposition fait remarquer que le panneau est déjà posé, alors que le conseil municipal ne s'est pas encore prononcé. Il demande à Monsieur Coeurderoy de ne pas confondre vitesse et précipitation. Cet événement est *à l'image de la gestion communale, précipitation et non respect des règles établies.*

- 100% des vote pour.

Cela pose aussi le rôle de l'élu et du conseil municipal qui ne doit pas être qu'une chambre d'enregistrement.

8) Cession de terrain avenue Georges Sand (DA SILVA)

- Cession du terrain communal, avenue Georges Sand à Monsieur Da Silva
- Coût du terrain : 52 520 € soit 80€ le m2
- 100% des vote pour.

POUR INFORMATION actes signés par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

- Signature d'un convention avec la base aérienne Un militaire viendra sur la commune tous les premiers samedis de chaque mois pour parler des métiers de l'armée.
- Transport scolaire, l'opposition s'étonne que le montant augmente de 33% alors que le marché est en baisse. De plus avec la semaine de quatre jours, cela devrait se traduire par une baisse sensible. Monsieur le Maire répond que pour le moment, ils sont dans l'incertitude mais que Monsieur Padounou s'occupe du sujet.
L'opposition profite du sujet pour rappeler le besoin de prendre en considération les enfants inscrits en cours de soutien les mardis et jeudis dans le cadre de l'accompagnement éducatif afin qu'ils puissent bénéficier du transport scolaire. Comme d'ailleurs s'en était engagé Monsieur Mercier lors du dernier conseil municipal et Monsieur Padonou en commission des affaires scolaires.

Questions divers :

- Courrier revendicatif sur la **dégradation de l'éducation nationale et le transfert de compétences sur le budget communal**. A la demande de Monsieur Mercier, lors du dernier conseil municipal, l'opposition a rédigé un courrier à l'intention des autorités, pour dénoncer la dégradation du système éducatif et le transfert des compétences sur le budget communal.
 - * Monsieur le MAIRE prend note du courrier mais affirme *qu'il ne l'enverra pas aux autorités concernées*, tout au plus, il en parlera aux Députés de la circonscription.
 - * L'opposition dit ne pas comprendre car lors du dernier conseil, toutes les *personnes présentes semblées être favorable* à la démarche *mais il est vrai que Monsieur le Maire était absent*. Les élus de la majorité restent muets.
 - * L'opposition réclame un débat sur l'école et sur la loi qui impose la garde des enfants lors des jours de grève des enseignants.
 - * Monsieur le Maire dit que *s'est une loi et que la commune l'appliquera !...*